

REGLEMENT NATIONAL DES EPREUVES D'UTILISATION POUR LES ANES ET LES MULETS

Ces épreuves s'inscrivent dans le cadre général des épreuves organisées par la Société Française de Équidés de Travail. Les dispositions relatives aux sanctions, conditions d'éligibilité des primes, contrôle de médication incluses dans ce règlement s'appliquent donc pour les épreuves d'utilisation d'ânes et de mules.

Le terme d « âne » sera systématiquement utilisé par la suite, il comprend, sauf indication contraire les baudets, les entiers, les hongres, les ânesses, les mules et les mulets, les bardots et les bardotes.

ARTICLE 1 - Modalités

Les épreuves d'utilisation sont ouvertes aux ânes et mulets des deux sexes, qu'ils soient ou non reproducteurs, inscrits à l'un stud-book des races françaises d'ânes ou à un registre reconnu de mules.

La conservation du patrimoine génétique, le renouveau de la traction animale et la diversification des loisirs rendent nécessaire la mise en valeur de l'aptitude à l'attelage ou à d'autres formes de travail.

Dans une optique de préparation et de valorisation, un même âne peut participer à plusieurs épreuves locales d'utilisation.

Ces épreuves d'attelage ou de travail pour jeunes ânes sont destinées à former le jeune sujet afin de faciliter sa commercialisation. En conséquence, l'accès aux éventuels encouragements est réservé aux jeunes ânes de 3 à 5 ans.

En revanche, dans un objectif de protection des animaux et de bien-être animal, les animaux de moins de 3 ans ne doivent pas participer aux épreuves d'utilisation. Pour les 2 ans se référer aux épreuves SFET.

Le propriétaire devra inscrire ses animaux conformément aux modalités fixées par l'organisateur sans qu'aucun recours pour dépassement de délais ne soit possible auprès de France Ânes et Mulets ou de la Société Française de Équidés de Travail.

La gestion spécifique des encouragements (nombre de épreuves éligibles par engagé, montant, seuils d'éligibilité) sont définis par des délibérations du conseil d'administration de France Ânes et Mulets.

ARTICLE 2 - Assurances

Les propriétaires des animaux doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de dégâts ou dommage causés par les animaux qui restent sous la responsabilité de leur meneur pendant toute la durée des épreuves.

ARTICLE 3 - Déroulement

Les épreuves d'utilisation sont composés de :

- Quatre épreuves pour les ânes et mulets de 3 ans

Docilité : 4 tests obligatoires : 40 points

Parcours de bât : 8 tests : 80 points

Test de travail à pied : 80 points

Maniabilité attelée : 80 points

- Trois épreuves pour la catégorie Senior, ânes et mulets de 4 et 5 ans

Parcours de bât : 8 tests : 80 points

Test de travail à pied : 80 points

Maniabilité attelée : 80 points

La note définitive ne pourra être attribuée qu'à la fin de toutes les épreuves. Elle est la somme des notes obtenues sur chacune des épreuves sur un total

- 280 points pour les ânes de 3 ans et mulets (40 + 80 + 80 + 80)
- 240 points pour la catégorie adulte.

Un animal éliminé sur une épreuve peut continuer les épreuves sur les autres épreuves mais ne sera pas classé.

Les mulets feront l'objet d'un classement séparé des ânes, leur capacité et leur précocité n'étant pas comparables.

L'organisation fournira aux propriétaires des animaux les grilles de notation et d'évaluation par épreuve correspondante à leurs animaux.

Le niveau de dressage demandé sera fonction de l'âge de l'animal. Les charges et voitures devront être aussi adaptées au gabarit de celui-ci.

ARTICLE 4 - Catégorie Senior

Latitude est donnée aux organisateurs de faire concourir dans cette catégorie, avec les ânes de race de 4 et 5 ans, les ânes de race de plus de 5 ans sans limite d'âge, ainsi que les ânes O.C. et les ânes O.N.C. de plus de 4 ans.

Pour le contenu des épreuves, tout en gardant la grille de notation, les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur afin de créer une animation pour les spectateurs et les participants.

Le parcours de bât pourra proposer des obstacles très différents par rapport à ceux des épreuves juniors et notamment emprunter des parcours variés et naturels profitant de la configuration des terrains. Dans ce cas là des juges pourront être disposés par obstacles.

De même pour le travail à pied, il pourra être imaginé un parcours où les portes seraient remplacées par un travail et/ou un transport mais également le prétexte à un jeu où seraient mis en valeur les qualités de traction et de précision de l'animal.

Pour l'épreuve d'attelage, la longueur du parcours et la nature des portes pourront être innovantes. L'épreuve peut prendre la forme d'une maniabilité, d'un marathon ou toute autre forme imaginée par l'organisateur.

Une épreuve "monté" pourra être proposée par l'organisateur sur la base du parcours de bât par un âne ou une mule de la catégorie Senior si sa taille et ses aptitudes s'y prêtent. Dans ce cas le cavalier devra obligatoirement être coiffé d'un casque.

Dans tous les cas de modification d'une épreuve Senior, une présentation écrite devra être formulée auprès du bureau de France Ânes et Mulets au plus tard 45 jours avant la manifestation pour validation. L'absence de réponse sous quinzaine de France Ânes et Mulets à l'organisateur vaut accord tacite.

Sécurité et bien-être animal restent les consignes.

ARTICLE 5 - Épreuve de docilité

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence le niveau de docilité.

Elle est notée sur 40 points.

La catégorie Senior en est dispensée, ces notions étant considérées comme acquises.

Quatre tests sont obligatoires :

- Monter dans un véhicule (10 pts),
- Rester calme à l'attache, le meneur s'éloignant hors la vue de l'animal (10 pts),
- Donner les pieds étant attaché (10 pts),
- Harnachement : les ânes et les mulets, étant attachés, devront être correctement harnachés d'un bât ou d'un harnais de traction complet avec traits et palonnier et faire preuve de calme lors de la mise en place de celui-ci (10 pts).

Le véhicule, adapté au transport des équidés est un van ou un camion, si possible n'appartenant pas à un concurrent et, dans le cas contraire, tiré au sort entre les véhicules des concurrents volontaires ayant spontanément fait acte de candidature auprès de l'organisateur 24 heures avant le début des épreuves.

Le véhicule choisi s'impose à tous les concurrents quel que soit ses caractéristiques techniques sachant que seul est prise en compte pour la notation, le comportement de l'animal à la montée.

ARTICLE 6 - Épreuve de bât

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence l'aptitude de l'âne bâté à suivre son meneur en toutes circonstances et à franchir des difficultés symbolisant tout ce qui peut éventuellement se rencontrer en randonnée, en zones urbaine ou rurale.

Ces franchissements doivent être effectués dans le calme sans accélération ou dérobade qui seront sanctionnées. Un saut au dessus d'une difficulté ne permet pas de comptabiliser de point sur cet obstacle.

Elle est notée sur 80 points.

Huit tests seront choisis dont obligatoire un test de chacune des catégories suivantes :

- franchissement d'obstacle au sol ferme
- franchissement d'obstacle au sol souple
- surprise (sonore, visuelle, olfactive)
- franchissement d'obstacle traversant
- franchissement d'obstacle haut

Tous autres tests peuvent être mis en œuvre à condition que cela ne nuise pas à la sécurité des animaux et des meneurs.

Chaque entrée et sortie d'obstacle sera matérialisée par une porte constituée par deux plots placés de façon telle qu'ils n'empêchent pas l'animal de dérober.

Chaque obstacle doit être franchi dans un temps limité ; en cas de dépassement de temps la note de l'obstacle est nulle.

Le conseil d'administration de France Ânes et Mulets proposera 1 à 3 parcours normés qui devront obligatoirement être choisis par les organisateurs et dont les participants ne seront informés que le jour des épreuves. Cette disposition ne s'applique pas à la catégorie Senior.

ARTICLE 7 - Épreuve d'attelage

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence le niveau de dressage à l'attelage des animaux présentés.

Les attelages doivent respecter les règles de sécurité élémentaires quant au véhicule et aux harnais. Le jury, s'il juge que les conditions sécuritaires minimales ne sont réunies, peut exclure le candidat des épreuves.

Conformément aux usages, tous les meneurs seront accompagnés d'un groom dans la voiture. Les deux personnes seront coiffées d'un couvre-chef ou d'un casque. Le fouet est obligatoire et sera tenu en main.

Aucune condition de capacité particulière n'est requise pour le meneur ou son groom

Le véhicule est au choix du meneur.

Aucune norme ne sera requise quant au poids ou au nombre d'essieu. On veillera cependant à ce que le véhicule soit compatible avec les capacités et le gabarit de l'animal.

Les véhicules auront une largeur de voie maximum de 120 et les portes seront réglées à 140 cm.

Les obstacles sont séparés d'au moins 15 m et les trajectoires ont une courbe supérieure ou égale à 8 m de diamètre.

Cette épreuve est notée sur 80 points.

C'est une épreuve de maniabilité :

- 4 portes classiques
- 1 porte surprise
- un arrêt pendant 10 secondes
- un reculer sur trois foulées
- et une phase de trot

Des pénalités pouvant aller jusqu'à 10 points pourront être données sur le parcours pour un usage abusif des guides, du fouet ou de la voix.

La descente du groom sera sanctionnée par une pénalité de 20 points.

En cas de refus définitif (trois essais) d'une porte le concurrent peut tenter sa chance sur les suivantes, s'il essuie un autre refus définitif, il est alors éliminé de l'épreuve.

L'organisateur doit prévoir un paddock de détente hors public.

Le conseil d'administration de France Ânes et Mulets proposera 1 à 3 parcours normé qui devront obligatoirement être choisis par les organisateurs et dont les participants ne seront informés que le jour des épreuves. Cette disposition ne s'applique pas à la catégorie Seniors.

Un temps limite sera déterminé pour chaque parcours. Le dépassement de ce temps sera sanctionné par une pénalité d'un point toutes les 5 secondes.

ARTICLE 8 - Épreuve de travail à pied

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence l'aptitude des animaux au travail dit «à pied» en longues rênes. Il ne s'agit en aucun cas de comparer la force de traction des ânes en présence.

Les animaux seront harnachés avec un collier. Le menage à la tête de l'animal n'est pas autorisé.

Compte tenu des applications agricoles de ce type d'activité, le meneur ne doit normalement pas se présenter avec fouet (stick, badine, etc). L'usage des longues rênes, ou intempestif de la voix ou autre comme moyen de donner l'impulsion sera sanctionnée par des pénalités pouvant aller jusqu'à 10 points.

L'épreuve consiste en un parcours au pas comprenant au moins :

Pour les 3 ans et Senior :

- Reculer droit,
- Accrochage du traîneau et départ sur signe du jury,
- Arrêt 10 secondes,
- Dans la zone d'arrêt : passage d'un trait entre les postérieurs. Poser pied le meneur se relève puis, à la demande du juge, remettre trait en position de traction,
- Ligne droite de 25 mètres,
- ½ tours et retour sur ligne droite de 25 mètres,
- 3 portes,
- Décrochage du traîneau.

Dans cette catégorie, chaque arrêt non demandé par le meneur entraîne une pénalité supplémentaire de 2 points dans la limite de 5 arrêts comptabilisés.

Cette épreuve est notée sur 80 points. La grille de notation est jointe en annexe.

La charge sera fonction de l'âge des ânes et comprend le poids du traîneau :

- Âne et mulet de 3 ans et plus :
 - Moins de 1,30 mètre : 60 kg
 - De 1,30 à 1,40 mètre : 80 kg
 - De plus de 1,40 mètre : 100 kg

Le conseil d'administration de France Ânes et Mulets proposera 1 à 3 parcours normé qui devront obligatoirement être choisis par les organisateurs et dont les participants ne seront informés que le jour des épreuves. Cette disposition ne s'applique pas à la catégorie Senior.

MANIABILITE « SERVICE »

1. Présentation de l'épreuve

Il s'agit d'une part d'un parcours d'obstacles visant à mettre en valeur les potentialités d'un jeune cheval de trait au travail attelé en ville. On évalue le calme, la patience, la docilité du cheval (ou mule).

=> on note le cheval et non le meneur.

2. Généralités

- Les épreuves se réalisent avec un cheval, mené au cordeau ou aux guides. Les paires ne sont pas acceptées.
- Le cheval est garni d'un harnais avec traits et mousquetons
- Le cheval est mené par un meneur assisté de son groom.
- La reconnaissance des parcours (collective et à pied) aura lieu avant le début des épreuves et l'horaire sera affiché dans le programme des épreuves.
- Dans la mesure du possible, pour chaque épreuve, le parcours de l'ouvreur permettra d'établir le temps officiel (1,5 fois le temps de l'ouvreur) qui sera le temps maximum de réalisation de l'épreuve.
- Taille et sol de la carrière : selon disponibilités mais idéalement au minimum 40*20, sur herbe (sèche) ou sable sec et peu profond.

3. Élimination

L'élimination sera immédiate pour :

- Perte de contrôle du cheval et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou le groom en danger.
- Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal. (Ex. abus du fouet)

4. Présentation

Le couple cheval-meneur, se présentera, 15 mn avant son passage, au paddock, devant un jury qui notera de 1 (médiocre) à 5 (excellent) :

- La sécurité du harnais
- L'ajustement du harnais
- La propreté du harnais
- L'état et la propreté du cheval
- La présentation des meneurs et des grooms (vêtements adaptés).

Le cheval arrivera garni sur la piste.

Cette note compte dans le classement.

5. Déroulement de l'épreuve de maniabilité

Généralités

- Elle se déroulera sans dépasser le temps maximal autorisé, sans faute si possible, à travers un parcours à obstacles. Ce temps maximal autorisé sera annoncé aux concurrents avant le départ.

- Le chronomètre démarre (après un signal du juge de piste) au passage du nez du cheval dans la porte du premier obstacle et s'arrête au passage du nez du cheval dans la porte délimitant la ligne d'arrivée : le temps total permettra de départager les ex-æquo au calcul de pénalités.

- De préférence, la voiture utilisée pour l'épreuve de maniabilité sera de type char-suisse ou « camion » (plateau à ridelles) sur roues pneus de dimension 150cm*300cm. Quelque soit le type de voiture utilisée, elle devra

obligatoirement être à **4 roues**. (Dans l'idéal, 2 voitures identiques permettraient un enchaînement plus rapide des concurrents).

Dans le cadre des concours d'utilisation, si l'organisation n'a pas à sa disposition de voiture de ce type, l'épreuve se fera avec une voiture de marathon.

- Pendant l'épreuve, le cheval devra effectuer plusieurs arrêts dans une zone délimitée. Si l'intervention du groom est nécessaire pour maintenir l'immobilité, une pénalité sera appliquée à chaque intervention (intervention à la voix, aux guides ou encore mise à la tête)

- Le concurrent sera prévenu par le jury, une minute avant la fin du temps autorisé.

- A la fin de ce temps, l'épreuve est interrompue et sont comptés en pénalités les obstacles et passages obligés (PO) non franchis, y compris, éventuellement, l'obstacle en cours.

Notation

- Chaque concurrent démarre l'épreuve avec un capital de 180 points. Une note de présentation & sécurité y est ajoutée (20 pts).
- Les allures imposées sont le pas et le trot (zones définies : les passages au pas et au trot seront indiqués sur les cônes) : pénalité de 5 pts par faute d'allure (au-delà de 3 foulées consécutives, pénalité par foulée supplémentaire)
- Une boule renversée : pénalité de 5 pts.
- Franchissement des limites des zones d'arrêt : pénalité de 20 pts.
- Intervention du groom à la voix ou aux guides (sans passage à la tête) : pénalité de 10 pts.
- Pour chaque passage à la tête (meneur ou groom) : pénalité de 20 pts
- En cas de 3^{ème} refus, ou de non réalisation : pénalité de 40 pts.
 - ✓ Cas particulier du reculer : si ce dernier est réalisé à moitié (demi distance) : pénalité de 20 pts.
- Non respect des règles de sécurité : élimination à la 2eme intervention du jury

Des pénalités supplémentaires sont prévues selon les obstacles (voir grille de notation en annexe)

Liste des obstacles (voir proposition de plan jointe)

1. Départ : Le cheval est tenu en main à l'entrée du terrain. Le cheval franchit **la porte de départ**.

2 : Dans une zone délimitée, le meneur et le groom **attellent** le cheval à la voiture dans un temps accordé. Le cheval ne doit pas sortir de la zone tant que le juge n'a pas donné le signal.

Vérification de l'attelage dans le bon ordre (harnachement et mise en place dans la voiture) et du respect des règles de sécurité. Une pénalité sera également donnée en cas de dépassement du temps accordé.

Ordre d'attelage :

- a) mise en place de brancards et passage des contre-sanglons
- b) mise en place des traits
- c) mise en place des reculements
- d) fermeture des contre-sanglons

En cas de non respect de cet ordre, le jury arrêtera le meneur qui devra reprendre dans le bon ordre (sans arrêt du chronomètre). Le jury pourra également demander un ajustement des réglages effectués, avant d'accorder le départ. Le groom s'installe en voiture sur demande du meneur.

3 : Obstacles obligatoires : voir ¹ et ²

¹ **La (les) phase(s) de trot** est à délimiter par les organisateurs : elle peut être entre des obstacles (cités ci-dessus), elle peut faire l'objet d'un nouvel obstacle de type serpentine ou cercle délimités par des cônes. Les obstacles sonores ou de changement de terrain peuvent également être passés au trot. Elle doit être d'un **minimum de 150m** (pouvant être découpée en plusieurs phases)

- **changement de terrain** : eau, bâche ou pont : l'attelage doit franchir l'obstacle, passage délimité par des quilles à l'entrée et à la sortie
- **obstacle visuel en menage à une main** (ex : fil à linge) : l'attelage passe à proximité d'un obstacle visuel (si possible en mouvement, ex. habits sur fil à linge à l'aide d'un ventilateur). Le passage, en menage à une main, est délimité par des quilles à l'entrée et à la sortie.
- **passage sonore** (ex : taper sur des bidons, tronçonneuse, klaxon) : le cheval devra garder son calme et garder sa trajectoire pour ne pas faire tomber les quilles placées à l'entrée et à la sortie de l'obstacle. *Pour une situation plus réelle, le bruit devra être surprenant.*
- **obstacle de précision** : réaliser une longueur de 3m sur une largeur de 30cm avec une roue (planche, bande de caoutchouc fixée dans l'herbe ou 2 lignes de boules au sol : la roue doivent passer entre...)
- **immobilité** : le meneur demande 1 arrêt, détend ses guides (le flot se pose alors sur le pare-crotte), le groom descend chercher un objet, ou faire déclencher un bruit (*on peut ainsi combiner avec l'obstacle sonore*) placé à 4m environ de la zone d'arrêt, puis remonte dans la voiture –le cheval toujours immobile *Dans le cas d'une voiture marathon, il faudra prévoir un 2eme groom placé à coté du meneur ; c'est ce dernier qui descendra et remontera, de manière à ce que le cheval le voit aller et venir.*
- Au moins un **reculer**, au mieux un **créneau** (avec une tolérance pour les 2 ans) : le meneur doit reculer sa voiture à l'intérieur d'un quai de déchargement en U, jusqu'à ce que l'arrière de la voiture heurte une barre en équilibre sur 2 cônes qui doit tomber pour valider le reculer, sans que l'essieu arrière de la voiture ne franchisse la limite marquée au sol.

4 : Le cheval franchit la **ligne d'arrivée** matérialisée par deux cônes

5 : Dans une zone délimitée, le meneur et le groom **détellent** le cheval. Le cheval ne doit pas sortir de la zone tant que le juge n'a pas donné le signal. La phase de dételage ne compte pas dans le temps mais doit tout de même se faire dans l'ordre, la sécurité et le calme; un aidant supplémentaire est accordé pour une question de durée de l'épreuve...

Classement

L'attelage vainqueur est celui comptabilisant le plus grand nombre de points à l'issue de l'épreuve.

² Chaque obstacle peut rappeler une scène d'utilisation réelle du cheval au travail (en ville, en forêt ...) ; ils peuvent être reliés autour d'un thème. Pour exemple : livraison d'un colis : « express » => au trot, livraison => immobilité, etc...

Grille de Notation Maniabilité Service



Concours de :

Nom du cheval :

Date :

N° :

Âge du cheval :ans

Présentation			
Eléments à juger	Note		Observations
Sécurité du harnais	/4		
Ajustement du harnais	/4		
Propreté du harnais	/4		
Etat et propreté du cheval	/4		
Présentation meneurs et grooms	/4		
Total note de présentation (1)	/ 20		

Eléments à juger généraux	Points de pénalité	Total
Fautes aux allures (plus de 3 foulées)	5 pts xfoulées suppl.	
Intervention du groom sans passage à la tête : à la voix ou aux guides	10 pts x	
Passage à la tête (groom ou meneur)	20 pts x	
Boule renversée	5 pts x	
3ème refus, destruction franche ou non réalisation d'un obstacle	40 pts x	
Franchissement des limites zone d'arrêt	20 pts x	
Non respect des règles de sécurité	ELIMINATION au 2eme avertissement !	

Eléments supplémentaires par obstacles	Points de pénalité	Totaux
<i>Attelage-detelage</i>		
Dépassement du temps accordé	0,1 pts x secondes	
<i>Obstacle Visuel</i>		
menage à 2 mains	20 pts	
<i>obst. De précision</i>		
Une roue / 2 roues sortie de la zone	10 pts xmètres entamés	
<i>Obstacle Immobilité</i>		
Mouvement du cheval (> 3 pas) sans sortie de zone	5 pts xpas	
<i>Créneau-reculer</i>		
Si réalisé non réalisé	40 pts; si réalisé à moitié : 20 pts	
TOTAL PENALITES (2)		

Capital de départ	180 pts
Note de présentation à ajouter (1)	+ pts
Pénalités à déduire (2)	- pts
TOTAL POINT CONCURRENT Pts / 200

Si élimination, motif :

Nom du juge :

Signature :

EPREUVE DE TRACTION

1. Présentation

Cette épreuve consiste à tirer un traîneau à charge progressive et selon un parcours dont le plan figure ci-après.

2. Conditions de participation

Tout cheval engagé sur cette épreuve sera muni d'une sous-ventrière et surdos. Le jury refusera tout accès à la piste aux animaux non équipés de cet harnachement. Adaptation à l'âge :

- Chevaux 2 ans : traîneau remplacé par une chaîne métallique ou d'une charge d'un poids maximum de 40kg
- Chevaux 3 ans et plus : traîneau de 250 kg à charge progressive (bidons de 30L).
- Si possibilité test dynamométrique : 350 Kg

Les charges sont constituées de bidons de 30 litres remplis d'eau. Le meneur mène au cordeau ou aux longues guides.

L'allure imposée est une allure marchée (pas ou allure amblée), en aucun cas une allure sautée (trot). A partir de la troisième foulée, toute foulée réalisée à une allure sautée sera sanctionnée (5 pts par foulée).

Il sera **obligatoirement** assisté d'un groom qui pourra accrocher le palonnier au traîneau. Le fouet est **interdit**. Le **coup de guide** ou le **retour de guide** est pénalisé comme une intervention (10 pts).

3. Elimination

L'élimination sera immédiate pour:

- Perte de contrôle du cheval et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou tout autre personne en danger.
- Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou au jury.

4. Déroulement de l'épreuve

Chaque concurrent débute l'épreuve avec un capital de **200** points auxquels s'ajouteront les points de présentation. Les pénalités seront déduites du total.

Lorsque le juge de piste autorise le départ suite aux vérifications de sécurité, l'attelage démarre avec **6** bidons (sauf pour les 2 ans). Le meneur peut monter sur le traîneau - Dans ce cas l'attelage sera pénalisé de **5** points.

L'attelage gagnera la première zone de chargement où il s'immobilisera pendant **20 secondes obligatoires (20 pts si non respecté)**.

Pendant ce temps, les assistants du juge de piste chargeront le traîneau de **3** bidons supplémentaires. Au signal du juge de piste, l'attelage doit repartir dans les **10** secondes. Au-delà des 10 secondes, le juge arrêtera l'attelage et l'épreuve s'arrête pour le concurrent.

La distance non parcourue est mesurée de la ligne d'arrivée au crochet du traîneau ou de la chaîne en suivant le tracer du parcours et ce, quel que soit l'endroit où l'attelage sera immobilisé sur le parcours (**5pts/m non parcouru**).

Les zones de chargement sont matérialisées par 6 quilles surmontées de balles. Le crochet du traîneau ou de la chaîne doit impérativement se situer entre les 2 premières quilles. Si tel n'était pas le cas, l'arrêt serait pénalisé pour « arrêt hors zone » (**5 pts**).

Toute chute de balles, du fait de l'attelage, du meneur ou de son groom sera pénalisée de **5 points**.

Le meneur ne doit en aucun cas toucher ses chevaux entre le signal de départ et le signal de fin d'épreuve.

Le groom devra systématiquement se tenir derrière le palonnier ; Cette disposition n'est pas obligatoire tant que l'attelage n'a pas passé la ligne de départ.

Le non respect de ces deux consignes entraîne une pénalité pour « intervention ». Il en est de même si toute autre personne, que le meneur et son groom, était appelée à intervenir. Tout changement de côté du meneur pendant que l'attelage est en mouvement sera pénalisé de **50** points. Pour qu'une distance soit prise en compte après chaque démarrage, elle devra excéder la distance du coup de collier, à savoir **3** mètres.

Après son départ de la zone de chargement, l'attelage se dirige vers le premier passage obligé matérialisé par deux quilles surmontées de balles. Le non respect de ce passage obligé entraîne l'élimination de l'attelage, de même que la chute de balle est pénalisée dans les mêmes conditions que les zones de chargement.

Arrivé à la deuxième zone de chargement, l'attelage s'arrête dans les mêmes conditions qu'au premier chargement. **3 bidons** sont ajoutés sur le traîneau.

Au signal de départ, l'attelage se dirige vers le deuxième passage obligé pour gagner la troisième zone de chargement. L'arrêt s'effectue dans les mêmes conditions que les deux premiers mais le meneur choisi la charge à ajouter sur le traîneau.

En effet le meneur dispose de **6 bidons maximum**. Le meneur peut choisir de ne rien ajouter sur le traîneau. Dans le cas contraire, il indiquera aux assistants du juge de piste le nombre de bidons qu'il désire charger.

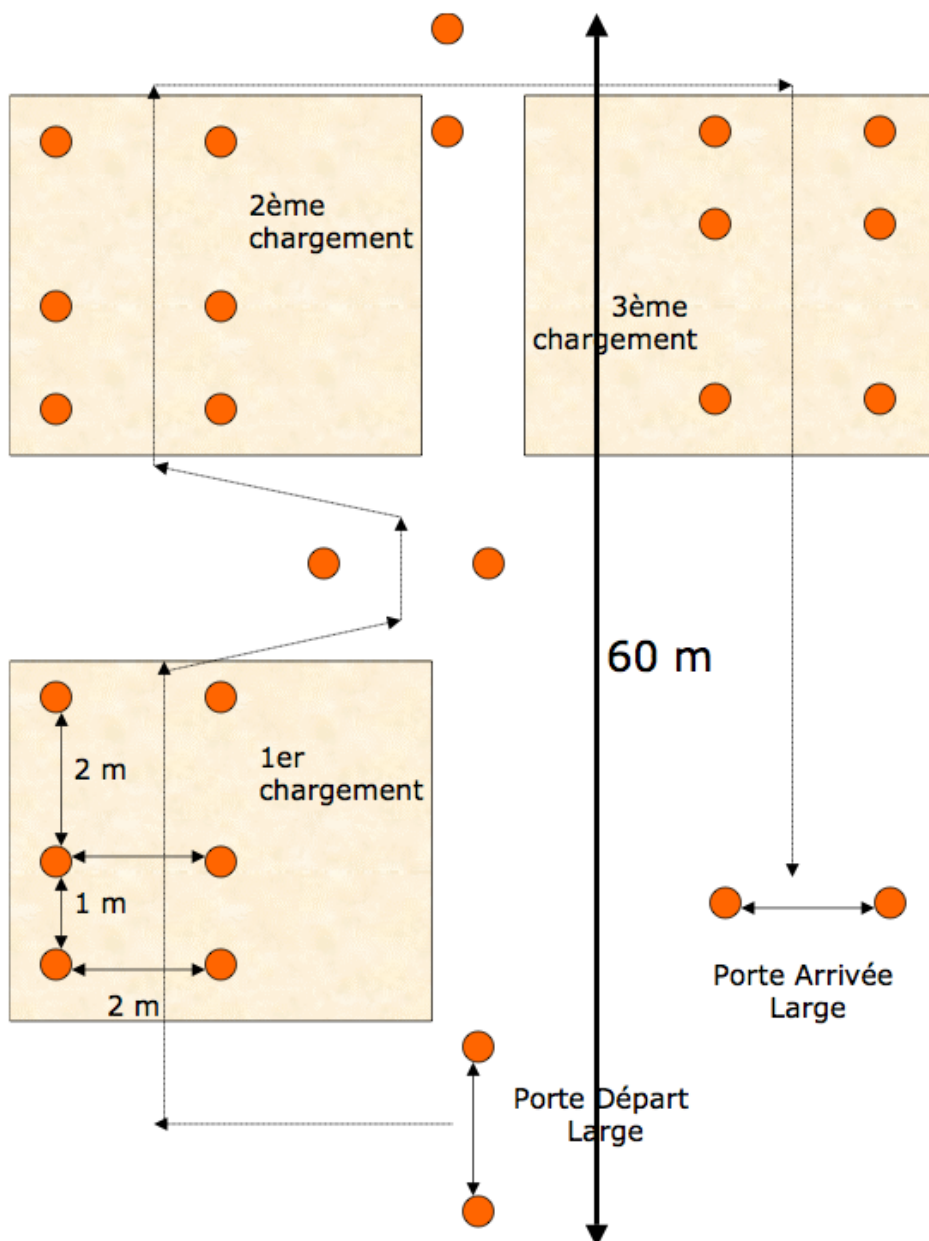
Au signal du juge, l'attelage peut se diriger vers la ligne d'arrivée. Si l'attelage n'y parvient pas ou sur arrêt du juge, la distance non parcourue est mesurée.

A tout moment, un meneur peut immobiliser son cheval en dehors des zones de chargement. Mais tout arrêt ne devra pas excéder **10 secondes** et le cumul de ces arrêts ne devra pas être supérieur à **30 secondes**. Dès le moment où l'un de ces temps est dépassé, le juge de piste arrête l'attelage.

Calcul des pénalités de distance non parcourue

- si le cheval s'arrête entre le 1er arrêt et le second : 100 points + les points pour les bidons non chargés
- si le cheval s'arrête entre le 2ème arrêt et le troisième : 50 points + les points pour les bidons non chargés
- si le cheval s'arrête après le 3ème chargement : mesure à 5 points par mètre non parcouru + les points pour les bidons non chargés

PLAN PARCOURS TRACTION



Grille de notation de l'Epreuve de Traction



Concours de : Nom du cheval : N° :

Âge du cheval :
.....ans

Adaptation à l'âge : *Les 2 ans attelés en simple : le traîneau est remplacé par une chaîne métallique ou une charge d'un poids maximum de 40 kg.*

Les 2 ans présentés en paire : le traîneau est de 250 kg et reste vide (pas de chargement)

Les 3 ans et plus : traîneau de 250 kg à charge progressive (bidons de 30L) ou mesure dynamométrique.

Pénalités	1er chargement	Porte 1	2nd Chargement	Porte 2	3ème chargement	Total points
Balle tombée : 5 pts/balle						
Faute aux allures : 5 pts/foulée						
Monte sur le traîneau : 5 pts						
Arrêt de moins de 20 secondes : 20 pts						
Arrêt hors zone : 5 pts						
Coup/Retour de guide : 10 pts						
Autre intervention : 10 pts						
Changement de côté du meneur : 50 pts						
Bidons non chargés (5pts/bidon)						
Abandon de l'épreuve	100 pts		50 pts			
Distance non parcourue (en mètres, 5 pts/m) m					
Total pénalités						
Capital de départ :						180 pts
Capital restant :						/180
Note de manière						/20
Score final :						/200

Nom du juge :

Signature du Juge :

Grille de notation de l'Epreuve de Traction



Concours de : Nom du cheval : N° :

Âge du cheval :
.....ans

Adaptation à l'âge : Les 2 ans attelés en simple : le traîneau est remplacé par une chaîne métallique ou une charge d'un poids maximum de 40 kg.
Les 2 ans présentés en paire : le traîneau est de 250 kg et reste vide (pas de chargement)
Les 3 ans et plus : traîneau de 250 kg à charge progressive (bidons de 30L) ou mesure dynamométrique.

Pénalités	1er chargement	Porte 1	2nd Chargement	Porte 2	3ème chargement	Total points
Balle tombée : 5 pts/balle						
Faute aux allures : 5 pts/foulée						
Monte sur le traîneau : 5 pts						
Arrêt de moins de 20 secondes : 20 pts						
Arrêt hors zone : 5 pts						
Coup/Retour de guide : 10 pts						
Autre intervention : 10 pts						
Changement de côté du meneur : 50 pts						
Bidons non chargés (5pts/bidon)						
Abandon de l'épreuve	100 pts		50 pts			
Distance non parcourue (en mètres, 5 pts/m) m					
Total pénalités						
Capital de départ :						180 pts
Capital restant :						/180
Note de manière						/20
Score final :						/200

Nom du juge :

Signature du Juge :

Grille de notation de l'Epreuve de Traction



Concours de : Nom du cheval : N° :

Âge du cheval :
.....ans

Adaptation à l'âge : Les 2 ans attelés en simple : le traîneau est remplacé par une chaîne métallique ou une charge d'un poids maximum de 40 kg.
Les 2 ans présentés en paire : le traîneau est de 250 kg et reste vide (pas de chargement)
Les 3 ans et plus : traîneau de 250 kg à charge progressive (bidons de 30L) ou mesure dynamométrique.

Pénalités	1er chargement	Porte 1	2nd Chargement	Porte 2	3ème chargement	Total points
Balle tombée : 5 pts/balle						
Faute aux allures : 5 pts/foulée						
Monte sur le traîneau : 5 pts						
Arrêt de moins de 20 secondes : 20 pts						
Arrêt hors zone : 5 pts						
Coup/Retour de guide : 10 pts						
Autre intervention : 10 pts						
Changement de côté du meneur : 50 pts						
Bidons non chargés (5pts/bidon)						
Abandon de l'épreuve	100 pts		50 pts			
Distance non parcourue (en mètres, 5 pts/m) m					
Total pénalités						
Capital de départ :						180 pts
Capital restant :						/180
Note de manière						/20
Score final :						/200

Nom du juge :

Signature du Juge :

Travail à pied / Maniabilité Traction**Protocole de notation**

Concours de :

Cheval :

Race :

Date :

Numéro :

Âge :

N° Fig.	OBSTACLE	CRITERES DE NOTATION	Note de 0 à 10	OBSERVATIONS
1	Attacher le palonnier	Respect de l'immobilité		
2	Cercle à main droite 2 ans : couloir de 1,5 m 4&5 ans : couloir de 1 m			
3	Reculer : 2 ans : 3 foulées 4&5 ans : 5 foulées	Si non rectiligne : note maxi : 5 Si défense : note maxi : 6		
4	Accrocher le traîneau			
5	Arrêt 10 sec	Si 0 < T < 5 sec : note maxi 2		
6	Départ au pas	Si se jette dans le collier : note maxi 2		
7	Serpentine	Si arrêt dans le calme : -2,5 pts Si défense : -2,5 pts Si allure irrégulière : -2,5 pts Si menage brutal : -2,5 pts		
8	Arrêt 10 sec	Si T < 5 sec : note 0 Si 5 < T < 10 sec : note 5		
9	A droite 160°	Si précipitation : note maxi 5		
10	Arrêt 10 sec	Si T < 5 sec : note 0 Si 5 < T < 10 sec : note 5		
11	A gauche 160°	Si précipitation : note maxi 5		
12	2 ans : Porte largeur 1m 3 & 4 ans : Feuillage	Si arrêt : - 3 pts Si défense : - 5 pts		
13	Pont	Première hésitation : - 3 pts Seconde hésitation : - 6 pts Troisième hésitation : - 9 pts		
14	Couloir largeur 1m	Rectitude à l'appréciation des juges		
15	Décrocher le traîneau	Si instabilité de l'arrêt : note maxi 5		
16	Passage sur tapis blanc	Si hésitation : - 5pts		
17	2 ans : Tronc à enjamber 3 & 4 ans : Refouler un tronc	Si hésitation : - 5pts Couloir de 1,5m, à refouler sur 5 m		
Note d'ensemble				
18	Soumission	Obéissance aux aides de plein gré et sans résistance		
19	Meneur	Dureté dans la main Hésitation dans les ordres		
20	Présentation	Propreté du cheval et de du matériel, tenue du meneur		
Total			/200	

NOTATIONS :

Chaque quille renversée est pénalisée de 5 pts, avec un maximum de 10 pts par obstacle.

Chaque faute d'allure (rupture du pas pour tomber dans le trot) : 5 pts, si plus de 2 foulées, 5 pts supplémentaires par foulées

L'intervention physique ou verbale du groom est pénalisée de 10 pts.

L'oubli ou le non franchissement d'un obstacle est pénalisé de 30 points : 3 essais possibles à -10 points chacun.

Nom du(des) juge(s) :

Signature :

NOM : _____

n° SIRE (obligatoire) : _____

n° Puce (5 derniers numéros) : _____

MENEUR(S) : _____

ELEVAGE : _____

RACE : _____

CU 2 ans - 3 ans
4/5 ans - Senior
LL junior - Adulte
Label Traction

EDUCATION

/10	Camion / Van	monte seul 10 / deuxième essai 8 / troisième essai 6 / au delà 0 / aide divise les points par 2
/10	Attache	reste calme, le meneur s'éloignant hors de vue 10 / - 2 par défense / 0 si tire au renard
/10	Pied	- 2 par défense / 0 si mise en danger du meneur ou d'un aide / aide divise les points par 2
/10	Harnachement	docilité et facilité 10 / -2 par défense / aide divise les points par 2
/40	total (a)	

TRAVAIL A PIED

/10	Reculé 3p	2 par foulée / 4 pour manière
/10	Accrochage, Départ	-3 anticipation / -3 défense
/10	Passage du trait (1*)	note la facilité d'usage / -3 défense
/10	Porte 1 à 3 (2*)	-5 par boule ou refus
/10	1/2 tour et retour (3*)	- 5 par sortie de zone
/10	Ligne droite 25 m	4 rectitude / 4 régularité / 2 engagement
/10	Arrêt 10s	-1 par seconde non réalisée ou par pas
/10	Décrochage	-3 anticipation / -3 défense
/10	Pénalités	sanctionne usage abusif des aides
/80	total (b)	* pour 2 ans, simple porte/ 5pts par boule ou refus

ATTELAGE

/10	Porte 1	_____	largeur de voie
/10	Porte 2		
/10	Porte 3	-5 par boule ou refus	
/10	Porte 4		
/10	Porte S		
/10	Trot	4 rectitude / 4 régularité / 2 engagement	
/10	Arrêt 10s	-1 par seconde non réalisée ou par pas	
/10	Reculé 3p	2 par foulée / 4 pour manière	
/10	Pénalités	sanctionne usage abusif des aides	
/80	total (c)	autres pénalités :	

BAT

/10	Passage 1	passage fluide sans hésitation 10
/10	Passage 2	par hésitation -1
/10	Passage 3	par arrêt -2
/10	Passage 4	premier refus -4
/10	Passage 5	deuxième refus - 6
/10	Passage 6	au delà 0
/10	Passage 7	aide divise les points par 2
/10	Passage 8	
/80	total (d)	

TOTAUX

CU 2 ans = (a) + (b) + (d) sur un total de 200 points
 CU 3 ans = (a) + (b) + (c) + (d) sur un total de 280 points
 4/5 ans - Sénior = (b) + (c) + (d) sur un total de 240 points
 LL bâti = (a) + (d) sur un total de 120 points
 Label Traction = (a) + (b) sur un total de 120 points

_____	_____	_____	_____
(a)	(b)	(c)	(d)

CU _____ LL _____ LT _____

OBSERVATIONS

juge collège élevage

juge collège utilisation

juge collège IFCE